

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 29 juin 2015

19 h mairie, salle consulaire

Le lundi 29 juin 2015, à 19 h, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en séance publique salle consulaire de la mairie, sous la présidence de Pierre Fillon, maire

Présents : Christian Trémoulet, Josiane Mouchet, Pierre Artique, Roger Béchet, Denise Gignoux, Philippe Delerce, Philippe Bertrand, Carole Dinger, Laurence Lassort, Bernard Meillasson, Cécilia Mota

Excusés : Chrystelle Beurrier (pouvoir à Pierre Fillon), Coralie Marmot, Christophe Coste

Nombre de conseillers municipaux en exercice 15

Nombre de conseillers municipaux présents 12

Nombre de votants 13

Date de convocation du conseil municipal 17 juin 2015

Le maire ouvre la réunion à 19 h 10.

Philippe Delerce est désigné en tant que secrétaire de séance

Le maire demande de rajouter à l'ordre du jour :

-convention de mise à disposition d'un local au club des jeunes

-subvention à la MJC du Chablais (Douvaine)

I/ Compte rendu de la séance du 27 mai 2015

Aucune remarque n'étant formulée, le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

II/ Décision modificative, budget principal 2015

Sur proposition du maire, le conseil municipal à l'unanimité

DECIDE de procéder au virement de crédit suivant

Article 673 : 400 €, article 022 : 400 €

III/ Convention de financement des tranches conditionnelles de la voie verte avec le Conseil départemental

Le maire explique au conseil que la commune a établi un partenariat financier avec le Conseil départemental pour l'aménagement de la voie verte.

Parallèlement, le Canton de Genève s'était engagé à contribuer à ce financement dans le cadre d'un plan global de transports doux.

Suite à la votation genevoise négative du 18 mai 2014, ce partenariat a dû être modifié, le Département compensant partiellement la défection genevoise, dans l'espoir que les choses reviennent dans l'ordre.

Après la tranche ferme dont les travaux s'achèvent, le partenariat financier proposé par le Conseil départemental concerne les 3 tranches conditionnelles relatives aux tronçons allant jusqu'aux giratoires de l'église et de la Fattaz.

-Tranche conditionnelle n°1

Coût des travaux 388 719 € TTC (part du Département 138 447,42 €)

-Tranche conditionnelle n° 2

Coût des travaux 279 546,46 € TTC (part du Département 68 484,63 €)

-Tranche conditionnelle n°3

Coût des travaux 582 193,28 € TTC (part du Département 163 040,48 €)

-Total général

Coût des travaux 1 250 458,74 € TTC

Part du Département 369 972,53 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

AUTORISE le maire à signer cette convention de financement des 3 tranches conditionnelles des travaux de la voie verte Véloroute sud Léman, ainsi que tous actes relatifs à la conduite de ce dossier

IV/ Fonds de péréquation aux ressources communales et intercommunales (FPIC) 2015

Le maire expose au conseil municipal qu'en application des lois de finances de 2011 et 2012

Vu

-la combinaison des dispositions de l'article 125 de la loi de finances initiale de 2011 et de l'article 144 de la loi de finances initiale de 2012 instituant un mécanisme de péréquation horizontale pour le secteur communal appelé fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC)

-les dispositions de la loi de finances initiale 2015 relatives aux modalités de répartition du prélèvement du FPIC 2015 entre l'établissement intercommunal et ses communes membres

-les articles L 2336-3 et 5 du code général des collectivités territoriales et les prélèvements 2015 calculés et notifiés en conséquence

-la note d'information NOR INT/B/15/09530/N du 20 mai 2015

Considérant

-le souhait retenu à l'occasion du bureau du 02 juin 2015 de la Communauté de Communes du Bas-Chablais que l'ensemble intercommunal qu'elle compose avec ses communes membres opte pour le principe d'une répartition « dérogatoire libre »

-les modalités de calcul et le résultat ainsi obtenu pour Excenevex, soit le montant de prélèvement de 11 917 € au titre du prélèvement FPIC 2015

-la proposition du maire d'adopter ce principe de répartition et le montant ainsi calculé, étant rappelé qu'en l'absence d'accord unanime des communes membres la répartition de droit commun s'appliquerait alors à l'ensemble des collectivités composant l'ensemble intercommunal

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

OPTE pour le principe d'une répartition dérogatoire libre dans le cadre de la répartition du prélèvement FPIC 2015 entre la CCBC et ses communes membres

FIXE le prélèvement 2015 pour Excenevex à hauteur de 11 917 €

PRECISE que les crédits budgétaires inscrits au budget principal compte 73925 font l'objet de la décision modificative suivante :+ 1 917 €

CHARGE le maire de l'exécution de cette délibération

V/ Tarif de location d'un mobil home

Le maire propose au conseil de louer un des mobile home dont elle est propriétaire au camping La Pinède à l'entreprise de Monsieur Aragain afin d'y loger son personnel saisonnier et demande de fixer le prix du loyer.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré

FIXE le loyer mensuel à cinq cents euros

VI/ Sécurisation de la traversée de Chevilly, avenant N°1 pour travaux supplémentaires

Le maire explique au conseil que lors de l'exécution des travaux, le syndicat intercommunal des eaux des Moises a dû procéder à des travaux d'adduction d'eau qui ont eu pour conséquences de contraindre la commune à réaliser des travaux non prévus ayant trait à la sous-couche des enrobés (pour mémoire, le Conseil départemental prend à sa charge la totalité du coût des enrobés, soit 92 000 €TTC).

Ainsi le surcoût des travaux imprévus est réparti entre la commune (46 409,20 € HT) et le SIEM (50 216€ HT)

Le conseil municipal ; après en avoir délibéré, à l'unanimité

ACCEPTE ce surcoût

AUTORISE le maire à signer l'avenant n° 1 au marché de travaux supplémentaires

VII/ Choix de l'emplacement d'une borne pour l'alimentation des véhicules 100% électriques

Sur proposition de Christian Trémoulet, maire adjoint en charge de la voirie, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DESIGNE l'entrée de l'avenue de la Plage pour installer la future borne de recharge des véhicules 100% électriques.

VIII/ Motion de soutien à l'Association des maires de France contre la baisse des dotations de l'Etat et l'augmentation du FPIC lue par le maire

Les collectivités locales, et en premier lieu les communes et leurs intercommunalités, sont massivement confrontées à des difficultés financières d'une gravité exceptionnelle. Dans le cadre du plan d'économies de 50 milliards d'euros décliné sur les années 2015-2017, les concours financiers de l'Etat sont en effet appelés à diminuer :

- de 11 milliards d'euros progressivement jusqu'en 2017,
- soit une baisse cumulée de 28 milliards d'euros sur la période 2014-2017.

Dans ce contexte, le bureau de l'AMF a souhaité, à l'unanimité, poursuivre une action forte et collective pour expliquer de manière objective la situation et alerter solennellement les pouvoirs publics et la population sur l'impact des mesures annoncées pour nos territoires, leurs habitants et les entreprises. L'AMF, association pluraliste forte de ses 36.000 adhérents communaux et intercommunaux, a toujours tenu un discours responsable sur la nécessaire maîtrise des dépenses publiques ; aussi, elle n'en est que plus à l'aise pour dénoncer cette amputation de 30% des dotations qui provoque déjà une baisse de l'investissement du bloc communal de 12,4% en 2014. Quels que soient les efforts entrepris pour rationaliser, mutualiser et moderniser l'action publique locale, l'AMF prévient que les collectivités ne peuvent pas absorber une contraction aussi brutale de leurs ressources.

En effet, la seule alternative est de procéder à des arbitrages douloureux affectant les services publics locaux et l'investissement du fait des contraintes qui limitent leurs leviers d'action (rigidité d'une partie des dépenses, transfert continu de charges de l'Etat, inflation des normes, niveau difficilement supportable pour nos concitoyens de la pression fiscale globale).

La commune d'Excenevex rappelle que les collectivités de proximité que sont les communes, avec les intercommunalités sont, par la diversité de leurs interventions, au cœur de l'action publique pour tous les grands enjeux de notre société :

- elles facilitent la vie quotidienne de leurs habitants et assurent le « bien vivre ensemble » ;
- elles accompagnent les entreprises présentes sur leur territoire ;
- enfin, elles jouent un rôle majeur dans l'investissement public, soutenant ainsi la croissance économique et l'emploi.

La diminution drastique des ressources locales pénalise nos concitoyens, déjà fortement touchés par la crise économique et sociale et va fragiliser la reprise pourtant indispensable au redressement des comptes publics.

En outre, nous estimons que les attaques récurrentes de certains médias contre les collectivités sont très souvent superficielles et injustes.

C'est pour toutes ces raisons que la commune d'Excenevex soutient la demande de l'AMF que, pour sauvegarder l'investissement et les services publics locaux, soit révisé le programme triennal de baisse des dotations, tant dans son volume que dans son calendrier.

En complément, il est demandé :

- un moratoire immédiat du Fonds de péréquation pour les ressources communales et intercommunales (FPIC) mis en œuvre en 2011 et une refonte de ses modalités de calcul
- l'amélioration des modalités de remboursement de la TVA acquittée (raccourcissement des délais, élargissement de l'assiette, simplification des procédures)
- la récupération des frais de gestion perçus par l'Etat sur le produit de la collecte de nos impôts locaux (frais de gestion et de recouvrement),
- l'arrêt immédiat des transferts de charges et de nouvelles normes qui alourdissent le coût des politiques publiques et contraignent les budgets locaux
- la mise en place d'un véritable Fonds territorial d'équipement pour soutenir rapidement l'investissement du bloc communal.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité

SOUSCRIT à cette motion

AUTORISE le maire à l'adresser à l'Association des maires de France

IX/ Urbanisme

1/ Déclarations d'intention d'aliéner

Louise Mallick et François Séchaud, rue des Ecoles et Vigne de la Maison

Monique Puistienne et Philippe Florin, Montolvet

Madame et Monsieur Ottonelli, Les Prillets

La commune ne fait pas valoir son DPU

2/ Permis de construire

a/ accordés

Marie-France Girard-Clerc, aménagement d'un atelier en habitation

Luce Chamot SCI P'Luce, Chevilly, pool house et cuisine d'été

b/ refusé

Emile Clerc, Bellevue, création d'un garage, modif extérieures, extension de la terrasse et installation de panneaux solaires

4/ Déclarations préalables accordées

-Abderrahme Hamdi, abri de jardin démontable, route de Morzy

-José Alvarez, muret et clôture, Chevilly

-David Jaillet, piscine, Chevilly

-commune d'Excenevex, épicerie du Lac, pergola climatisée, terrasse avec muret de soutènement, chef-lieu

-Lucien Gerdil, mur de soutènement, Chevilly

-Anne-Marie et Christian Joyeux-Krummenacker, clôture et portail, La Fontaine Pourrie

-Guillaume Dequidt, pose de 2 fenestres de toit, rue Gresoud

X/ Convention d'utilisation d'un local mis à disposition du club des Jeunes

Le maire informe le conseil que la commission « vie associative-culture-sport » a souhaité mettre à disposition du Club des jeunes d'Excenevex le local situé au sous-sol du 11 rue Gresoud, (sous la salle du Léman).

Une convention d'utilisation a été rédigée dont le maire donne lecture.

Elle est acceptée en l'état, à l'unanimité.

XI/ Demande de subvention de la MJC du Chablais (Douvaine)

Le maire propose qu'une subvention de 380 € soit versée à la MJC du Chablais, correspondant à l'utilisation de ses locaux par 16 licenciés d'Excenevex.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE d'attribuer une subvention de 380 € à la MJC du CHABLAIS (Douvaine) sur l'exercice 2015.

XII/ Questions diverses

1/ Carole Dinger souligne la réussite de l'aire réservée aux barbecues sur la plage, améliorant la sécurité et le confort des usagers.

En revanche, les chiens, même tenus en laisse, continuent de poser problème en l'absence du policier municipal.

Le maire répond que, dès retour de ses congés, le policier intensifiera les contrôles et la verbalisation pour l'ensemble des questions d'ordre public et de sécurité. (notamment l'année prochaine dès les week end de grosse affluence de juin).

2/ Christian Trémoulet

a/ -s'interroge sur l'évolution des offices de tourisme des communes de la CCBC en fonction de la future loi Notre (nouvelle organisation du territoire de la République)

Il est répondu que cette loi est en phase de navettes entre le Sénat et l'Assemblée Nationale, les compétences de chaque niveau des collectivités territoriales n'étant pas encore arrêtées.

b/ fait le point sur les travaux qui suivent normalement leur cours

-goudronnage de la RD 225 à Chevilly, avec fermeture obligatoire de la route pendant 2 jours

-goudronnage de la voie verte avant le 14 juillet

-goudronnage de la rue des Genévriers avant le 31 juillet

Il souligne que la totalité des matériaux de rabotage a été réutilisée dans les chemins ruraux et les sentiers de promenade.

c/ expose l'organisation des nouvelles activités périscolaires (NAPS) qui incomberont dès la rentrée de septembre au SIVU scolaire Excenevex-Yvoire dont les personnels assureront encadrement et animation à raison de 45' quotidiennes, aidés en cela par des parents bénévoles, et le cas échéant, des animateurs professionnels.

En conséquence, le bus du ramassage scolaire fonctionnera à partir de 15h45

d/ retient le samedi 12 septembre pour organiser la visite du domaine forestier communal, proposée aux élus, aux personnels et aux services extérieurs..

3/ Laurence Lassort

a/ demande où en est l'utilisation d'une parcelle en friches du jardin partagé de la Symphorienne. Pierre Artique répond, que la personne concernée a redémarré l'entretien de sa parcelle au moment même où elle a reçu le courrier de la mairie.

b/ fait le point sur le remarquable travail que Patrice Charrière et Lucien Gerdil ont réalisé bénévolement au profit des chemins de randonnée.

Elle suggère qu'ils soient invités à la journée du 12 septembre

Leur programme d'entretien fera l'objet d'une réunion de la commission tourisme-environnement, mercredi 9 septembre à 19h en mairie.

4/ Roger Béchet

-remercie pour l'enlèvement par les ST municipaux des morceaux de bâche de l'ancienne couverture d'un court de tennis.

-signale que des travaux d'installation d'une piscine privée ont endommagé la pelouse aux Genévriers. Le nécessaire sera fait pour la remise en état par l'entreprise Groppi.

5/ Philippe Bertrand

a/ relate les difficultés générées par la pratique de l'air-soft dans les bois de Chevilly. (chemin du Bois Torrent) dimanche 21 juillet, notamment par le stationnement de dizaines de véhicules au-delà du panneau d'interdiction, avec, d'après l'organisateur responsable, l'accord de la mairie.

Le maire répond qu'une demande a effectivement été faite par M. Denis, gendarme à Douvaine, auquel il a simplement suggéré de se rapprocher des propriétaires des terrains situés au bout du chemin de la Fattaz, aux Affouages de Filly et non pas à Chevilly.

b/ signale la mise à disposition par le SDIS 74 au profit du centre de première intervention Excenevex-Yvoire d'un véhicule de lutte contre l'incendie dont le gabarit est adapté aux dimensions des ruelles du centre historique d'Yvoire.

6/ Pierre Artique rappelle que le premier marché du terroir aura lieu mercredi 1^{er} juillet, la mise en place incombant désormais au policier municipal dûment informé par Michèle Perruchon.

7/ Pierre Fillon

a/ informe le conseil que les analyses quotidiennes de la qualité de l'eau de baignade de la plage pratiqués par les services communaux comme ceux réalisés par le Lidal intervenant pour le compte de l'Etat, sont excellents.

L'agence régionale de santé a souligné les efforts que la commune manifeste depuis plusieurs années de façon à déceler, prévenir et supprimer les sources de pollution provenant du bassin versant du Vion comme d'autres endroits.

b/ explique que le projet d'installation à la ferme de Ceresy d'un élevage de canards (du poussinage à 18 mois, le gavage étant fait à Ballaison) par l'entreprise « La Mère Gaud » suit son cours.

Ce projet inclut une dimension touristique et pédagogique par le biais de visites et de venteE.

8/ Rappel

La prochaine réunion du conseil est fixée au lundi 20 juillet, 19h en mairie (municipalité vendredi 10 à 9h)

La réunion de présentation des projets de mutualisation au sein de la CCBC (notamment le PLUi) a lieu vendredi 10 juillet, 19h à Margencel.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant la parole, le maire lève la séance à 21h55

Le secrétaire de séance
Philippe Delerce

le maire
Pierre Fillon